



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – PLAN MERCREDI

2024-2027

Les caractéristiques du Projet Educatif Territorial (PEDT)

- Le projet éducatif territorial (PEDT) est mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation.
- Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
- Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.
- Il tient compte des ressources et des contraintes locales
- Il est le fil conducteur pour mettre en cohérence les objectifs et les actions portés par les différentes structures.
- Il traduit les valeurs éducatives qui leur sont communes
- Il est spécifique à chaque territoire, innovant, évaluable et évolutif

Qui concerne-t-il ?

- Il rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.
- Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale.

La formalisation d'un PEDT-Plan mercredi contribue à plusieurs objectifs :

- Mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- Permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée.
- Permettre aux différents acteurs du territoire de définir et formaliser leurs intentions et actions en direction des enfants
- Améliorer l'attractivité du territoire

Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

Eléments attendus pour la formalisation :

Partie 1 : Projet Educatif Territorial (PEDT)

Partie 1 : Projet éducatif territorial

Projet éducatif territorial	<input type="checkbox"/> Communautaire <input checked="" type="checkbox"/> Communal
Nom de la collectivité et liste des communes concernées le cas échéant	Mairie de Moissac
Nom et fonction du porteur de projet	Mairie de Moissac
Adresse du porteur du projet	3 place Roger Delthil, 82200 Moissac
Adresse électronique	mairie@moissac.fr
Téléphone	05 63 04 63 63
Nom et fonction du coordonnateur	Sébastien FONTANIE
Adresse électronique	s.fontanie@moissac.fr
Téléphone	

Selon les modalités de fonctionnement, merci de préciser les articulations entre les différentes échelles territoriales entre la communauté de communes et les communes (*indiquer qui fait quoi et les articulations*).

Compétences exercées	Scolaires	Périscolaire matin, midi et soir	Périscolaire Mercredi	Extrascolaire (vacances et samedi sans école)
Communes	4 groupes scolaires. 2 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles.	Périscolaire sous forme d'ALAE le midi et le soir	ALSH périscolaire pour les maternelles et élémentaires	ALSH extrascolaire pour les maternelles, élémentaires et adolescents (extra et mercredis)
Communauté de communes ou EPCI				

Autres					
--------	--	--	--	--	--

Evaluation du PEDT arrivant à échéance pour les communes en ayant déjà mis un en place (*pour les nouveaux PEDT passer directement à la partie renouvellement ou 1^{er} demande page 7*)

I. Evaluation de la dynamique partenariale

A. Le comité de pilotage

1. Combien de fois le comité de pilotage s'est-il réuni de façon formelle ?

Aucune fois depuis 2021 indiquez pourquoi ? Pas de réunion formalisée suite aux départs successifs des 2 coordonnateurs en 2022, mais dialogue et entretien régulier de façon informelle avec les différents partenaires.

- Une fois par an
- Une fois par trimestre
- une fois par mois
- Autre ...

2. Qui déterminait l'ordre du jour du comité de pilotage ?

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maire | <input type="checkbox"/> Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires |
| <input type="checkbox"/> Autres élus | <input type="checkbox"/> Technicien qui coordonne le PEDT |
| <input type="checkbox"/> Directeur de l'école | <input type="checkbox"/> Secrétaire de Mairie |
| <input type="checkbox"/> Parents d'élèves | <input type="checkbox"/> Responsable garderie |
| <input type="checkbox"/> autres : | |

3. Le comité de pilotage faisait-il l'objet de comptes rendus ?

- Oui X Non
- Dans l'affirmative, à qui ces comptes rendus ont-ils été adressés ?

Le compte rendu a été envoyé à tous les participants pour le comité de pilotage du 29 mars 2021.

4. Quel bilan faites-vous du fonctionnement de votre comité de pilotage et/ou plus largement de la gouvernance de votre PEDT ?

Le comité de pilotage, grâce à la diversité de ses membres, a permis de mieux saisir des questions éducatives, de l'offre existante sur le territoire, de la mise en cohérence des divers dispositifs et, plus particulièrement, de l'accueil périscolaire. Les sujets abordés ont contribué à une meilleure diffusion de l'information et, dans certaines situations, ont favorisé le rapprochement des acteurs éducatifs que sont les animateurs, les enseignants, les ATSEM, agents techniques et les parents. Enfin, ces rencontres ont favorisé une synergie et des interactions professionnelles qui ont débouché sur des décisions ayant eu des conséquences très positives sur le fonctionnement des accueils de loisirs.

B. Les partenaires

a. Articulation scolaire / périscolaire

Avez-vous articulé le PEDT avec les autres dispositifs et comment ? si non pourquoi ?

X Le projet d'école : Collaboration entre les responsables ALAE et directeurs école pour une organisation pédagogique commune.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Le Projet Educatif Local (PEL) :

Le Contrat Educatif Local (CEL) :

X La Convention Territoriale Globale (CTG) : Elle a fait l'objet d'une signature au 1 er janvier 2024 avec la Communauté de Communes Terres Des Confluences.

X Le programme de réussite Educative (PRE) : Il a pris fin en 2023.

Le Territoire Educatif Local (TEL) :

La Cité Educative :

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

Autres (précisez):

b. Lister ci-après les partenaires extérieurs :

Services municipaux partenaires : Médiathèque, ludothèque, service patrimoine, service des sports, service des espaces verts, communication, école de musique municipale.

Les clubs sportifs : Boxe, Basket, gym, judo, karaté, tennis, danse, parfait pêcheur, rugby, athlétisme)

Associations culturelles : caméra club moissagais, danse loisir, arts en bulles, MAJ (Moissac Animation Jeunesse) jusqu'à fin 2022. AFTRAM, FCPE

UFOLEP, tour de jeux, bouger pour s'en sortir, SIRTOMAD.

II. Evaluation de la montée en compétence des intervenants

Avez-vous proposé des formations aux intervenants ? Si oui, lesquelles.

Intervenants bénévoles	Non.	
Personnel municipal :	Formations 2021-2024	Nombre d'agents formés
-Personnel des écoles.	Service enfance, jeunesse	
-Personnel du service enfance, jeunesse.	Valeur de République et Laïcité	5
-Personnel du service AED-AESH	Formation en lien avec les activités du service Enfance	17
	BAFD	1
	BAFA	2
	BNSSA	1
	Service AED-AESH	
	Observation du jeune enfant	1
	Usage du numérique chez les enfants et les jeunes	1
	VAE éducateur jeune Enfant	1 (en cours)
	VAE Educateur Spécialisé	1 (obtenue) 1 (en cours)
	Accueillante LAEP	2
	Service personnel des écoles (ATSEM et agents techniques)	
	Besoins de l'enfant	29
	Le handicap, les troubles du comportement	9
	Animation, jeux activités	2
	Connaissances des procédures et services d'urgence	31
	Formation propre au métier et/ou personnel à l'agent	17
	Alimentation et restauration	4
Associations :		

Si non, quelles sont les difficultés rencontrées dans ce domaine ?

III. Mise en œuvre des temps périscolaire :

A. Le public et les établissements concernés

Le public scolaire concerné par le PEDT 2021-2024 est réparti comme suit dans les 6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires (Montebello, L. Gardes, Mathaly et F. Bouisset constituent des groupes scolaires) :

Ecole	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2021-2024			
								2021	2022	2023	2024
Ecole maternelles											
DELTHIL	122	116	112	100	104	97	97	-3%	-3%	-3%	-3%
SARLAC	120	127	131	106	86	104	103	-3%	-3%	-3%	-3%
MONTEBELLO	94	90	68	68	54	64	53	-23%	-23%	-23%	-23%
LOUIS GARDES	50	50	50	62	59	46	41	-34%	-34%	-34%	-34%
MATHALY	59	60	57	51	56	63	63	-14%	-14%	-14%	-14%
F. BOUISSET	65	60	57	48	55	51	52	+23%	+23%	+23%	+23%
TOTAL	510	503	475	435	410	432	409	-6%	-6%	-6%	-6%
Ecole élémentaires											
CHABRIE	252	264	249	249	240	244	202	-19%	-19%	-19%	-19%
SARLAC	211	201	183	182	193	196	193	+6%	+6%	+6%	+6%
MONTEBELLO	94	90	102	91	88	80	87	-5%	-5%	-5%	-5%
LOUIS GARDES	89	88	95	75	79	80	73	-3%	-3%	-3%	-3%
MATHALY	108	120	105	98	106	84	86	-13%	-13%	-13%	-13%
F. BOUISSET	96	100	107	108	100	102	92	-6%	-6%	-6%	-6%
TOTAL	850	863	841	803	806	786	733	-9%	-9%	-9%	-9%

B. Le fonctionnement des services périscolaires

a. L'organisation de la semaine et de la journée

La commune organise pour les enfants des écoles publiques un service de garderie, de restauration scolaire et d'ALAE (uniquement pour les écoles primaires) en dehors des heures de classe.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h50					Garderie
8h50 – 9h					Prise en charge des enfants par les enseignants
9h – 12h					Enseignement
12h – 13h50	Cantine / Garderie / ALAE				Cantine / Garderie / ALAE
13h50 – 13h55	Prise en charge des enfants par les enseignants				Prise en charge des enfants par les enseignants
13h55 – 16h15		Enseignement			Enseignement
16h15 – 16h30			1 ^{er} mouvement de sortie		1 ^{er} mouvement de sortie
16h30 – 17h15	Garderie maternelle / ALAE élémentaire				Garderie maternelle / ALAE élémentaire
17h15 – 17h30			2 ^{ème} mouvement de sortie		2 ^{ème} mouvement de sortie
17h30 – 18h	Garderie maternelle Activités / Aide aux devoirs élémentaires				Garderie maternelle Activités / Aide aux devoirs élémentaires
18h – 18h15		Dernier mouvement de sortie			Dernier mouvement de sortie

Harmonisation des horaires :

Dans le cadre du PEDT 2018/2021, la volonté de la commune était d'**augmenter, de 15 mn, le temps de la pause méridienne** afin d'améliorer l'accueil des enfants lorsqu'ils prennent leurs repas.
Cette harmonisation s'est faite en deux temps, en premier lieu les écoles du centre-ville, Louis Gardes et Sarlac dès la rentrée scolaire 2018/2019. Pour les écoles en périphérie une négociation avec la région, afin d'adapter les horaires de transport, a pu aboutir courant 2019. Les nouveaux horaires ont été mis en place à la rentrée scolaire 2019/2020.

Durant le PEDT 2021-2024, les élèves de maternelles bénéficient d'un service de restauration, tandis que les élémentaires bénéficient, au vu des effectifs, de deux services de restauration, permettant ainsi aux enfants de prendre leur repas et de participer aux différentes activités proposées dans le cadre des ALAE.

Le temps méridien est organisé de 12h00 à 13h50
Premier service de repas : 12h00 - 12h55 et en ALAE : 1^{er} groupe 12h00-12h55
Deuxième service de repas : 12h55 - 13h50 et en ALAE 2^{ème} groupe 12h55-13h50

En élémentaire, le temps ALAE comprend le temps de repas et le temps d'activité.

Horaires de sortie du temps scolaire et des sorties du temps périscolaires :

A 12h00 : temps de sortie enseignants.

16h15 - 16h30 : mouvement de sortie et prise en charge des enfants qui restent à l'école par les agents d'animation. Le goûter est fourni par les familles.

16h30 - 17h15 : activités à la carte et activités spécifiques.

17h15 - 17h30 : mouvement de sortie.

17h30 - 18h00 : mise en place de l'aide aux devoirs.

18h00 - 18h15 : dernier mouvement de sortie.

Les types d'activités proposées et le partenariat associatif

L'objectif général des ALAE est de permettre aux enfants quel que soit leur culture, leur niveau social, qu'ils soient garçons ou filles, qu'ils soient en situation de handicap ou non, de s'épanouir en leur donnant les moyens :

- De se construire à travers la découverte d'activités adaptées selon l'âge de l'enfant autour d'activités culturelles, artistiques, manuelles, multimédias...)
- Les enfants ont la possibilité de choisir leur activité. Les équipes tiennent compte du rythme de vie de l'enfant de ses attentes.

- De se développer en prenant en compte les aptitudes de chacun pour contribuer à son développement. En permettant à chacun de s'ouvrir aux différences, en favorisant les échanges et les rencontres, en stimulant l'imaginaire et la créativité.
- De s'épanouir en favorisant la participation de chaque enfant, en développant le respect mutuel, en permettant aux enfants d'être porteur de projet.

L'aide aux devoirs

Les équipes d'animation ont été formées, en 2018, par la conseillère pédagogique sur l'outil « les 10 clefs de la réussite » qui permet aujourd'hui aux animateurs d'accompagner les enfants dans l'aide aux devoirs.
Cet accueil est organisé afin de donner aux enfants un environnement propice à l'étude de leurs leçons et devoirs.

Les journées et les projets passerelles

Chaque passage de niveaux (de la crèche à l'école maternelle ou à l'ALSH, de l'école maternelle au CP, du CM2 au collège) peut être déroutant pour un enfant. C'est pourquoi, tous les ans, des journées passerelles sont organisées tout au long de l'année scolaire. Ces visites permettent aux enfants de prendre quelques repères et de rencontrer leurs futurs enseignants ou animateurs. L'intégration future est ainsi facilitée au sein des établissements. Des projets passerelles sont aussi organisés, afin que les enfants puissent trouver des repères entre les structures et développer des liens avec des enfants d'âges différents.

La crèche « les Grapillous » et la crèche « Bulle de bébé » organisent des passerelles sur le temps scolaire entre mai et juin pour les futures entrées en écoles maternelles.

Sur les temps périscolaires, des passerelles avec les écoles maternelles s'effectuent sur la pause méridienne avec la prise du repas et la découverte des activités ALAE.

Les mercredis après-midi : Accueil sur l'ALSH.

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis pendant l'année scolaire de 12h00 à 18h15. Un service de transport permet aux enfants de passer du temps scolaire au temps périscolaire. Dans l'attente du passage de la navette, les enfants sont confiés à un agent technique des écoles qui ensuite passe le relais à l'animateur en charge du trajet en bus. Deux circuits sont assurés de manière à réduire le temps de transport.

Au vu de l'augmentation des demandes d'inscription des enfants, les capacités d'accueil ont été réévaluées en 2022.

Capacité d'accueil : en maternelle = 35 enfants (32 enfants initialement prévus) et en élémentaire = 45 enfants (36 enfants initialement prévus).

Les directions de séjours et des mercredis sont assurées par des agents d'animation diplômés et titulaires de la fonction publique territoriale.

Les équipes d'animation sont composées :

- d'agents d'animation titulaires de la fonction publique territoriale,
- d'A.T.S.E.M titulaires de la fonction publique territoriale,
- de contractuels et stagiaires BAFA ou non diplômés, dans le respect des normes d'encadrement,
- d'agents techniques,
- d'Auxiliaires de Vie de Loisirs.

Les enfants peuvent être inscrits à la demi-journée (avec ou sans repas).

Les inscriptions pour les vacances se font de période à période, auprès du service Accueil Scolaire et Loisirs sur rendez-vous :

- en septembre pour les vacances d'automne,
- en janvier pour les vacances d'hivers,
- en mars pour les vacances de printemps.

Les inscriptions pour les mercredis se font de période à période, auprès du service Accueil Scolaire et Loisirs aux heures d'ouverture des bureaux ou par le portail famille.

b. Les modalités d'inscription aux divers services

Un lieu unique d'accueil pour les familles.

Un seul et même service appelé Accueil scolaire et loisirs, regroupe désormais, l'ancien service des affaires scolaires, la facturation des activités périscolaires, le suivi et le lien avec le prestataire de restauration scolaire et l'accueil des familles pour les inscriptions scolaires et les inscriptions des activités extrascolaires du centre de loisirs.

Le Règlement Intérieur

Le nouveau Règlement Intérieur aux services municipaux de garderie-restauration scolaire et ALAE a été mis en place en septembre 2021.
Il a une présentation plus claire et se décline sous forme d'articles :

- Article 1 : Horaires de fonctionnement des accueils municipaux.
- Article 2 : Modalités de fonctionnement.
- Article 3 :
 - 3.1 : Accueil des enfants à besoin particulier
 - 3.2 : Enfants présentant des troubles de la santé, nécessitant la mise en place d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé).
- Article 4 : Responsabilité des familles.
- Article 5 : Acceptation du règlement.
- Article 6 : Modification.

L'inscription à la garderie

La garderie du matin est assurée sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires par le personnel municipal, de 7h30 à 8h 50 où l'accueil est échelonné.

Le nombre de places disponibles étant limité, la commune inscrit en priorité les enfants dont les parents travaillent sur présentation d'une attestation de l'employeur ou d'un justificatif équivalent.

Les autres enfants peuvent bénéficier de ce service en fonction des places disponibles restantes pour une durée maximale de deux jours par semaine. Les situations particulières peuvent être étudiées au cas par cas.

La garderie du soir, avec les mêmes conditions, est également mise en place sur les écoles maternelles.

Les services de garderie sont gratuits. L'inscription est obligatoire et se fait auprès du service Accueil Scolaire et Loisirs de la mairie, qui établit une liste destinée aux personnels des écoles à fin d'information.

L'inscription au service restauration

La restauration scolaire est assurée par le groupe SOGERES dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de trois ans, avec la communauté de communes Terres de Confluences qui a la compétence de la restauration scolaire.

Les enjeux pour la communauté de communes dans le cadre de contrat d'affermage ont pour objectifs :

- D'améliorer la qualité nutritionnelle et gustative des repas proposés aux enfants des écoles et des centres de loisirs,
- De faire du repas un moment de convivialité,
- De renforcer l'ancrage territorial de l'alimentation afin de favoriser les circuits courts et l'approvisionnement en produits de l'agriculture biologique.

Le prestataire s'engage donc à préparer des composantes « bio », une fois par semaine, à proposer des menus à thème et à favoriser les fournisseurs locaux pour l'achat du pain, des fruits et des légumes. Un repas végétarien par semaine est également proposé.

Les repas sont de 5 composantes dans les écoles élémentaires (hors d'œuvre, plats protidiques, garnitures, produits laitiers et desserts), et de 4 composantes dans les écoles maternelles (idem mais sans les hors d'œuvre ou les produits laitiers).

Pour piloter cette programmation des menus, la communauté de communes organise, avec le prestataire, une commission où tous les menus et toutes les nouvelles recettes sont étudiés. Ce travail est valorisé avec la distribution, tous les deux mois, dans toutes les écoles élémentaires et maternelles, d'un feuillet intitulé « Le petit journal de la commission ».

Les inscriptions au service de restauration se font par les usagers auprès des services des communes, les villes de l'intercommunalité fixant les tarifs applicables aux familles. A charge pour chaque commune de transmettre les effectifs du nombre de convives auprès du délégué chaque semaine pour la semaine suivante.

Les familles peuvent réserver les repas auprès du service Accueil Scolaire et loisirs avant le 20 du mois en cours, pour le mois suivant. Les repas sont payables à la réservation.

Il est également possible de réserver et régler ces prestations via le portail famille après demande des codes d'accès auprès du service.

Inscription aux activités ALAE

Il en est de même, pour les activités ALAE sur le temps méridien et pour les ALAE du soir.

Pour l'ensemble des réservations au-delà de cette date, une majoration est appliquée.

c. Les tarifs de prestation d'accueil

	Année 2015 / 2016	Année 2016 / 2017	Année 2017 / 2018	Année 2018 / 2019	Année 2019 / 2020	Année 2020 / 2021	Année 2021-2022	Année 2022-2023	Année 2023-2024	Année 2021-2024
Cantine des écoles élémentaires et maternelles	2,65	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	3,00	3,00	13%
ALAE Midi	0,20	0,20	0,20	0,20	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0 %
ALAE Soir	0,50	0,50	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0 %

Remarque : c'est une tarification unique, en fonction de la présence de l'enfant.

C. Les taux d'encadrement

Nombre d'adultes par enfant	Il n'y a pas de normes à respecter pour l'accueil périscolaire du matin, midi et soir. Toutefois, la commune s'est engagée, à confier aux ATSEM la mission d'améliorer les modalités d'accueil de la garderie dans les écoles maternelles, en instaurant une continuité éducative grâce à l'organisation d'activités ludiques quotidiennes. Une ATSEM assure, aujourd'hui, cette fonction sur les temps de garderie du matin et du soir.
------------------------------------	---

	Sur les garderies du matin en élémentaire, deux adjoints techniques sont présents.
Temps de la pause méridienne	1/14 (+ de 6 ans)
Temps du soir	1/14 (+ de 6 ans)
Temps du mercredi après-midi	1/10 (- de 6ans) et 1/14 (+ de 6 ans)

D. Les bilans de fréquentation

a. L'accueil périscolaire dans les écoles élémentaires

Moyenne annuelle / jour fréquentation : garderie du matin, ALAE midi, soir et aide aux devoirs

La moyenne de l'année scolaire 2019 - 2020 n'est calculée que jusqu'au mois de janvier 2020, c'est-à-dire juste avant le début de la crise sanitaire. L'année 2020 - 2021, elle aussi très impactée par la crise, n'apparaît pas dans le tableau. Pour la période 2021-24, la tendance est à une légère baisse des moyennes de fréquentation pour une raison principale de baisse de 9% des effectifs des élèves dans les écoles élémentaires. Seules 2 écoles ont leurs moyennes de fréquentation qui augmentent, l'école du Sarlac, et de Montebello.

Ecole élémentaire	Années scolaires	Garderie matin	ALAE midi	ALAE soir	Aide aux devoirs
CHABRIE	2017/2018	43	70	74	43
	2018/2019	36	69	64	41
	2019/2020	35	60	49	34
	2021-2022	28	70	56	33
	2022-2023	25	67	48	25
	2023-2024		55	36	19

	Evolution 2021-2024	- 10 %	- 22%	- 36 %	- 43 %
SARLAC	2017/2018	34	49	64	42
	2018/2019	17	43	36	26
	2019/2020	19	37	25	21
	2021-2022	15	42	35	29
	2022-2023	21	53	47	38
	2023-2024		57	47	36
	Evolution 2021-2024	+ 40 %	+35 %	+34 %	+24 %
MONTEBELLO	2017/2018	12	39	43	33
	2018/2019	12	34	27	18
	2019/2020	12	32	22	14
	2021-2022	13	37	18	10
	2022-2023	12	41	20	11
	2023-2024		48	23	13
	Evolution 2021-2024	- 7 %	+29 %	+27 %	+30 %
L. GARDES	2017/2018	21	53	41	12
	2018/2019	25	54	37	14
	2019/2020	32	44	29	13
	2021-2022	27	48	39	30
	2022-2023	28	55	42	34
	2023-2024		45	36	22
	Evolution 2021-2024	+ 3 %	- 7 %	- 8 %	-27 %
	2017/2018	58	91	54	25
	2018/2019	68	96	58	32

MATHALY	2019/2020	61	74	39	20
	2021-2022	53	93	52	23
	2022-2023	46	76	48	22
	2023-2024		72	44	13
	Evolution 2021-2024	-13 %	-23 %	- 16 %	- 44 %

F. BOUISSET	2017/2018	41	76	46	16
	2018/2019	45	80	50	22
	2019/2020	46	76	38	16
	2021-2022	40	85	48	20
	2022-2023	42	85	44	18
	2023-2024		75	39	13
	Evolution 2021-2024	+ 5 %	-12%	- 19 %	-35 %

b. L'accueil périscolaire dans les écoles maternelles

Moyenne annuelle / jour de fréquentation : garderie matin, midi et soir

La moyenne de l'année scolaire 2019 - 2020 n'est calculée que jusqu'au mois de janvier 2020, c'est-à-dire juste avant le début de la crise sanitaire.
L'année 2020 - 2021, elle aussi très impactée par la crise, n'apparaît pas dans le tableau.

Pour l'estimation 2021-2024, la tendance est à une légère baisse des moyennes de fréquentation sur certaines écoles et une augmentation de fréquentation assez conséquente sur d'autres écoles.

Ecole maternelles	Années scolaires	Garderie matin	Garderie midi	Garderie soir
C. DELTHIL	2017/2018	17	28	27
	2018/2019	14	21	20
	2019/2020	10		18
	2021-2022	8	17	13
	2022-2023	10	21	12
	Evolution 2021-2023	+ 25 %	+ 23 %	- 8 %
SARLAC	2017/2018	10	20	32
	2018/2019	8	14	27
	2019/2020	13		32
	2021-2022	7	14	11
	2022-2023	8	18	9
	Evolution 2021-2023	+ 14 %	+ 28 %	-18%
MONTEBELLO	2017/2018	4	22	22
	2018/2019	8	19	21
	2019/2020	10		13
	2021-2022	4	16	8
	2022-2023	6	22	8
	Evolution 2021-2023	+ 50 %	+ 37 %	0 %

	2017/2018	11	23		24
L. GARDÈS	2018/2019	12	16		17
	2019/2020	14			21
	2021-2022	11	25		14
	2022-2023	9	22		9
	Evolution 2021-2023	-18 %	-12 %		- 35 %
	2017/2018	17	44		25
MATHALY	2018/2019	20	35		19
	2019/2020	23			19
	2021-2022	22	30		19
	2022-2023	25	40		22
	Evolution 2021-2023	+ 13 %	+ 33 %		+ 15 %
	2017/2018	24	48		36
F. BOUISSET	2018/2019	22	34		29
	2019/2020	18			23
	2021-2022	21	25		14
	2022-2023	19	30		14
	Evolution 2021-2023	- 10 %	+ 20 %		0 %

IV. L'analyse des pratiques :

Cette analyse repose sur des données recueillies à l'aide de questionnaires distribués auprès des différents acteurs éducatifs.

A. Synthèse du questionnaire à destination des acteurs éducatifs :

OBJECTIF 1 : donner aux enfants les moyens de se construire, de se développer et de se structurer

	Agents techniques (Montebello, LG, Sarlac)	ATSEM (Camille Delthil ,Louis Gardes, Montebello, Sarlac)	Direction ALAE (les 6 ALAE)	Direction école (4 primaires : Mathaly, F.Bouisset, L.Gardes, montebello/ 2 élémentaires : Chabrié, Sarlac/ 1 maternelle Sarlac
Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique locale favorisant et accompagnant son épanoissement, son respect et son individualité :	Organisation de la pause méridienne : Tous les agents confirmant que la pause est adaptée. APC : pas d'APC organisées sur le temps méridien. Pas de temps calme organisé le matin.	Organisation de la pause méridienne : L'ensemble des agents conviennent que la pause méridienne est adaptée. APC : 2 écoles ont au moins une classe en APC sur le temps de pause méridien. Temps calme avant la reprise : 1 école met en place un temps calme	Organisation de la pause méridienne : L'ensemble des agents conviennent que la pause méridienne est adaptée. APC : 1 école a des APC sur la pause méridienne. Temps calme : 2 ALAE en font, 1 au besoin, pour les autres ce sont les enseignants qui les font.	Organisation de la pause méridienne : 4 écoles estiment que la pause est bien adaptée, parce qu'il y a la présence de l'ALAE, présence d'ATSEM 1 école partiellement, 2 écoles non car trop longue, effectif trop important pour 2 services cantines. 2 écoles estiment que l'horaire pour l'aide aux devoirs est tardif.
Synthèse globale :	La majorité du personnel éducatifs considèrent que la pause méridienne est adaptée. La présence des ATSEM en maternelle et ALAE en élémentaire permet de réguler le comportement des enfants.			
Résumé des propositions :	<ul style="list-style-type: none"> -Concertation avec enseignant pour le temps calme. -Eviter APC (Activités pédagogiques complémentaires) sur le temps de pause méridienne. 			

<p>Permettre à l'enfant de se restaurer, se déétendre en toute sécurité. Le temps de restauration est un moment important de la journée.</p>	<p>Informations nutritionnelles : les agents de 2 écoles ont connaissance d'information sur la valorisation nutritionnelle des repas.</p> <p>Ambiance sereine : Les ATSEM des 4 écoles estiment que les repas se déroulent dans une ambiance sereine.</p> <p>Conditions de reprise à 13h50 : Elles sont jugées satisfaisantes pour les ATSEMS des 4 écoles.</p> <p>Tous les agents affirment que les repas sont pris dans une ambiance relativement sereine.</p>	<p>Informations nutritionnelles : 3 écoles n'ont pas d'information sur la valorisation nutritionnelle des repas.</p> <p>Ambiance sereine : Les ATSEM pour qui l'ambiance est sereine. Pour les 4 autres, ce n'est pas le cas ; trop de bruit, cantine trop petite.</p> <p>Conditions de reprise à 13h50 : 4 ALAE estiment que oui, 2 autres estiment que les enfants n'ont pas eu le temps de se calmer.</p>	<p>Informations nutritionnelles :3 ALAE n'ont pas d'information sur la valorisation nutritionnelle des repas.2 ALAE qui collaborent ponctuellement sur ce thème avec les agents de service.</p> <p>Ambiance sereine : 1 ALAE pour qui l'ambiance est sereine. Pour les 4 autres, ce n'est pas le cas ; trop de bruit, cantine trop petite.</p> <p>Conditions de reprise à 13h50 : 3 non, principalement à cause du bruit ou cantine trop petite.</p> <p>Conditions de reprise à 8h50 et 13h50 : 3 écoles ont répondu oui.</p> <p>Pour certaines, éviter les jeux de ballon le matin.</p> <p>Dépend du 2^{ème} service cantine. Les enfants n'ont parfois pas le temps de souffler entre le temps cantine et la reprise des cours.</p> <p>Les enfants ressortent des activités ALAE agités.</p>	<p>Présence des animateurs pour aider les agents à réguler les comportements plus difficiles en cantine.</p> <p>Synthèse globale : -Peu d'information nutritionnelle diffusée auprès des enfants à part le menu. -L'ambiance dans les cantines est partagée. Certains estiment qu'elle est plutôt sereine d'autres estiment qu'il y</p>
---	--	--	--	--

	<p>a trop de bruit, ou certaines cantines mériteraient des aménagements supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réaménagement et/ou travaux dans certaines cantines. -Présence d'animateur ALAE ou AVL, au sein des cantines permettant de réguler le comportement des enfants. 	
Résumé des propositions :	<p>-Expérimenter, dans certaines écoles 3 services cantines.</p> <p>Concourir à la réussite scolaire de tous les enfants.</p> <p>Repérage des difficultés chez l'enfant : il se fait en équipe. Ecoute des enfants.</p> <p>Appel au service AED-AESH : oui pour 2 écoles. Les outils des règles de vie sont adaptés pour tous les agents.</p> <p>Les réunions pluridisciplinaires permettent une diffusion et compréhension des situations familiales permettant d'adapter nos postures.</p>	<p>Repérage des difficultés chez l'enfant : il se fait en équipe. Appel au service AED-AESH : oui pour les 4 écoles, service bien identifié et associé aux différentes réunions.</p> <p>Appel au service AED-AESH : oui pour 2 écoles. Les outils des règles de vie sont adaptés pour tous les agents.</p> <p>Les réunions pluridisciplinaires menées par le service AED-AESH permettent d'échanger entre professionnels sur des situations particulières. Tous les agents confirment le bienfondé de ces réunions.</p>
Résumé des propositions :	<p>Synthèse globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le repérage des enfants en difficulté se fait en équipe pluridisciplinaire. -Le service AED-AESH est clairement identifié par les différents professionnels. Rôle important des réunions pluridisciplinaires entre agents municipaux. -Les outils des règles de vie sont adaptés aux enfants. -L'aide aux devoirs est jugée utile même si l'horaire est assez tardif. Les équipes ALAE et Enseignantes communiquent. -Avoir plus d'heure d'AESH/AVL afin d'accompagner certains enfants en difficulté. 	<p>Aide aux devoirs : Tous les ALAE communiquent avec les équipes enseignantes. Repérage des difficultés chez l'enfant : il se fait en équipe puis avec toutes les autres équipes.</p> <p>Les outils des règles de vies : Ils sont adaptés pour 4 ALAE et 2 souhaiteraient les améliorer.</p> <p>Les réunions pluridisciplinaires menées par le service AED-AESH permettent d'échanger entre professionnels sur des situations particulières. Tous les agents confirment le bienfondé de ces réunions.</p>

OBJECTIF 2 : Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité en structurant une offre éducative globale.

	Agents techniques	ATSEM	Direction ALAE	Direction école
Renforcer les liens avec le projet d'école : continuité et cohérence entre les différents temps. Pertinence de l'organisation horaire de la semaine (allongement de la pause méridienne) :	<p>Pause méridienne : L'allongement de la pause méridienne a répondu aux attentes fixées.</p> <p>Projet d'école : 2 écoles dont les ATSEM connaissent le projet d'école et 2 écoles dont les ATSEM ne connaissent pas le projet d'école.</p> <p>Les agents de 2 écoles connaissent le projet d'école.</p>	<p>Pause méridienne : L'allongement de la pause méridienne a répondu aux attentes fixées.</p> <p>5 ALAE connaissent le projet d'école et 1 ne le connaît pas.</p>	<p>Pause méridienne : L'allongement de la pause méridienne a répondu aux attentes fixées.</p> <p>Activités proposées par les ATSEM et ALAE permettent de réguler le comportement des enfants permettant une reprise des cours plus sereine.</p>	<p>Pause méridienne : L'ensemble l'allongement de la pause méridienne a répondu aux attentes fixées.</p> <p>Activités proposées par les ATSEM et ALAE permettent de réguler le comportement des enfants permettant une reprise des cours plus sereine.</p>
Synthèse globale :	<p>-L'allongement de la pause méridienne répond aux attentes fixées.</p> <p>-Dans l'ensemble, les agents municipaux connaissent le projet d'école et son contenu.</p>			
Résumé des propositions :	<p>Construire des projets avec l'appui des acteurs du territoire.</p>			
Synthèse globale :	<p>-Le lien entre les différents acteurs (agents techniques, ATSEM, équipe d'animation, équipe enseignante) sont satisfaisants.</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> -Des projets communs existent surtout entre équipe enseignante et équipe d'animation. -Les projets sont plus rares, voire inexistant au sein des garderies et agents techniques et peu de projet commun avec les autres équipes.
Résumé des propositions :	<ul style="list-style-type: none"> -Les équipes des agents techniques pourraient être davantage sollicitées afin d'élaborer des projets communs avec les autres équipes, permettant ainsi une mise en valeur de leur travail.

OBJECTIF 3 : Mieux informer et accompagner les familles sur l'offre des services liés à l'enfance.

	Agents techniques	ATSEM	Direction ALAE	DIRECTION ÉCOLE
Rendre visible les services d'accueil et d'accompagnement :	Pour l'ensemble des agents, les parents sont suffisamment informés.	Les ATSEM de 2 écoles estiment que les parents ne sont suffisamment informés des services existants.	3 ALAE pensent que les parents sont suffisamment informés. Pour les 3 autres, cela est plus nuancé ; manque de communication ou mauvais canaux de communication.	L'ensemble des écoles constatent que les parents ne sont pas bien informés sur les services. L'équipe de direction doit souvent rediriger les parents vers le bon service.
Synthèse globale :	-Il apparaît que les parents ne sont pas forcément bien informés, soit par méconnaissance des rôles et des services proposés par la municipalité, soit par un manque d'accès à l'information.			
Résumé des proposition :	-Renforcer l'usage des différents canaux de communication.			
Améliorer l'information auprès des parents :	Pas d'outil spécifique mis en place pour la communication avec les parents	Pas d'outil spécifique mis en place pour la communication avec les parents.	La plupart des ALAE utilisent plusieurs canaux de communication en fonction des besoins et des familles (cahier de liaison, téléphone mail, oral au portail).	La plupart des écoles utilisent plusieurs canaux de communication en fonction des besoins et des familles (Cahier de liaison, téléphone mail, oral au portail).
		Prop : création d'une rubrique temps périscolaire sur l'ENT.		
Synthèse globale :	-pas d'outil spécifique de communication pour les agents techniques ainsi que pour les ATSEM.			
Résumé des propositions :	-Les écoles et ALAE utilisent plusieurs canaux de communication.			
Points, remarques,	Pour les agents	Avoir une rubrique périscolaire	-Aménagement des	-Plus de communication entre

perspectives d'amélioration pour le PEDT 2024-27	d'une école, avoir une cantine plus grande.	gérée par les ATSEM (ENT).	espaces extérieur et intérieur (salle de repos pour les enfants). -Alléger le service cantine sur certaines écoles (3 services). -Passage à la semaine à 4 jours (meilleur respect du rythme de l'enfant).	-un travail partenarial pour aménager le temps périscolaire des maternelles. -indiquer que la sortie est à 16h15 et non de 16h15 à 16h30.
---	---	----------------------------	--	--

B. Synthèse du questionnaire à destination des parents

PROFIL	-Familles qui ont 1 enfant à 43.3% et 2 enfants à 41.8%. -Les écoles fréquentées pour les personnes ayant répondues : 31.3% Firmin Bouisset, 17.9% Mathaly, 16.4% Louis Gardes, 14.9% Sarlac, 11.9% Chabrié et 6% Montebello. 87.7% fréquentent les services périscolaires 4 jours/semaine avec 44.8% le midi-deux, 28.4% de 16h15 à 17h15 et 44.8% de 16h15 à 18h15 essentiellement, à 92.8%, car 1 ou les 2 parents travaillent.	-Les heures d'accueil sont satisfaisantes voire très satisfaisantes à 70.80%. Elles sont jugées pas satisfaisantes pour 13.8% (ouverture tous les 1/4 d'heure, manque de souplesse). -Le matériel disponible est satisfaisant voire très satisfaisant à 80%.	-Les contacts avec les agents sont réguliers à 64.8% et sont jugés à 80.50% satisfaisants voire très satisfaisants. -43.1% des personnes interrogées estiment qu'il y a une continuité entre les activités réalisées en temps scolaire et celles proposées en garderie. 38.5% pensent qu'il n'y a pas de continuité.	-Les heures d'accueil sont à 80% jugées satisfaisantes voire très satisfaisantes. 13.8% des personnes ne les jugent pas satisfaisantes en raison d'un manque de souplesse horaire quant à la récupération des enfants.
GARDERIE	-La diversité des activités proposées est satisfaisantes voire très satisfaisantes à 84.6%. Certains souhaiteraient plus d'animations avec des intervenants extérieurs. -50.8% estiment qu'il y a une continuité entre les activités réalisées en temps scolaires et celles proposées à l'ALAE. 36.5% estiment le contraire.	-Les contacts sont réguliers pour 64.6% et sont satisfaisants voire très satisfaisants à 91.6%.	-61.20% estiment que la communication sur les projets d'activités, planning, sorties est satisfaisantes voire très satisfaisantes. 34.3% estiment que ce n'est pas satisfaisant.	-Les locaux sont accessibles pour 72.3% des personnes, correctement aménagés pour 83.1% des personnes et
ALAE				

	agréables pour 84.7% des personnes interrogées.
CANTINE	<ul style="list-style-type: none"> -Le temps de restauration est satisfaisant voire très satisfaisant à 75.7%. -La diversité des plats est jugée satisfaisante voire très satisfaisante à 66.7% 27.3% ne sont pas satisfaits (repas végétarien, varier davantage les protéines, mauvaise qualité gustative des plats). -La quantité servie est jugée satisfaisante voire très satisfaisante à 72.4%. -D'après l'enfant, le goût des plats est satisfaisant voire très satisfaisant à 56.7%, alors que 35.8% estiment que le goût des plats n'est pas satisfaisant. La communication des menus et des allergènes est jugée satisfaisantes voire très satisfaisantes à 89.70%. -53% des parents interrogés souhaiteraient une animation cantine (lecture du menu, informations nutritionnelles).
AIDE AUX DEVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> -80.6% des personnes interrogées estiment que le temps consacré aux devoirs est satisfaisant voire très satisfaisant. -86.4% des personnes y trouvent un intérêt. -Pour 62.1%, il n'y a pas d'évolution en termes de résultat scolaire contre 24.1% qui ont constaté une évolution scolaire du fait de bénéficier d'une aide aux devoirs.
SERVICE AED-AESH	<ul style="list-style-type: none"> -50% des parents interrogés connaissent les missions de ce service. -6.7% des personnes interrogées ont sollicité ce service. -10.2% ont été sollicités par ce service.
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> -81.80% des personnes identifient les services municipaux. -La communication des missions du service AED-AESH est jugée satisfaisante voire très satisfaisante à 58.5%, alors que 28.3% la juge peu satisfaisante. -L'accès aux informations comme les dates d'inscription à la cantine, à la garderie, à l'ALAE, en ALSH est jugé satisfaisant voire très satisfaisant à 80%.
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> -62.9% des personnes interrogées souhaitent rester à 4.5 jours de scolarisation. -Néanmoins, si l'école passait à 4 jours, 56.5% des enfants fréquenteraient le centre de loisirs le mercredi ; toute la journée pour 59.5% et uniquement le matin pour 35.1% des personnes interrogées.

V. Le bilan des accompagnements des enfants suivis par le service AED- AESH :

Toutes les demandes d'accompagnement font l'objet d'un suivi, au-delà de la phase d'orientation, dans la logique des missions d'accompagnement à la parentalité du service. Les professionnels participent également aux instances des partenaires, comme les équipes éducatives, les équipes de suivi de scolarité, les synthèses enfance etc...

Rappel du protocole pour toutes demandes d'accompagnement

- Information aux directeurs d'écoles,
- Phase d'observation sur le terrain,
- Information aux familles,
- Lien avec le RASED pour savoir si un accompagnement a déjà été mis en place,
- Entretien avec les familles : orientation et mis en place d'un suivi,
- Contact avec les partenaires.

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Nombre d'Enfants en Situation de Handicap (ESH) – Projet d'Accueil Individualisé (PAI)						
50 (13 ESH et 37 PAI)	69 (11 ESH et 58 PAI)	66 (14 ESH et 52 PAI)	103 (38 ESH et 65 PAI)	95 (43 ESH et 52 PAI)	116 (49 ESH et 67 PAI)	
Nombre d'enfant en difficulté accompagnés						
29	52	44	52	51	52	
Nombre de familles accompagnées						
48	73	62	75	67	74	

Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Nombre d'ateliers mis en place					
1 Atelier « sensibilisati on aux handicaps et aux différences » sur l'ALAE Montebello	1 Atelier « Vivre ensemble » sur l'ALAE Louis Gardès	1 Atelier « Vivre ensemble » sur l'ALAE Mathaly	1 Atelier « Camille » ; plus 1 atelier « Emotions » sur ALAE Montebello (rapport au corps/intimité)	1 Atelier « papotage » ALAE du Sarlac 1 Atelier « yoga » Garderie maternelle Montebello 1 Atelier « kikoo et la main » ALAE Louis GARDÈS	1 Atelier « vivre ensemble » ALAE Mathaly 1 Atelier « émotions » ALAE Sarlac 1 Atelier « kikoo et la main » ALAE Louis GARDÈS

Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
			handicaps et à la différence » Ecole Sarlac CM1 et CM2		
Nombre d'enfants bénéficiaires des ateliers					
34 enfants	32 enfants	16 enfants	142 enfants	81 enfants	47 enfants
Nombre d'exclusions prononcées dans le cadre des règles de vie					
6	5	2	5	0	1
ATSEM ayant participé aux groupes de réflexion avec le SESSAD (6 séances/an pour chaque équipe)					
Equipe de Montebello, Sarlac et Camille Delthil	Equipe de Firmine Bouisset, Louis Gardes et Mathaly		15	Charte	12
Nombre d'agents ayant participé aux groupes d'analyse des pratiques					
14	15		12 (PRE+AED)	6 (AED)	

Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
			AESH)		AESH)
Nombre d'agents ayant participé aux réunions d'équipes pluridisciplinaires menées par le service AED-AESH					
	42	46	46	46	46

A. Bilan de l'accompagnement dans le cadre du Projet de Réussite Educative.

Année 2018/2019 : 25 demandes d'entrée dans le dispositif :

10 admis

7 réorientés

8 demandes différées.

Année 2019/2020 : 3 demandes d'entrée dans le dispositif :

0 admis,

1 refus

2 demandes différées,

Et 7 renouvellements de contrat.

Depuis février 2019, la coordination du PRE est assurée par un personnel titulaire de la fonction publique territoriale permettant ainsi de stabiliser la mission qui depuis sa mise en place a vu se succéder plusieurs professionnels.
Courant 2021, le PRE a intégré les services de la ville, notamment au sein du service AED/AESH.

Année 2020/2021 : 19 demandes d'entrée dans le dispositif :

15 admis

4 réorientés

Année 2021/2022 : 27 demandes d'entrée dans le dispositif :

23 admis

4 réorientés

Le PRE n'a pas été renouvelé pour l'année scolaire 2022/2023. Aucune nouvelle demande d'entrée n'a été validée. Les accompagnements en cours se sont interrompus durant l'année 2023 au terme de leur contrat.

VI. Evaluation des objectifs du PEDT arrivant à échéance

Objectif 1 : donner aux enfants les moyens de se construire, de se développer et de se structurer

Rappel des objectifs spécifiques	Actions associées	Indicateurs de réussite quantitatifs définis au regard des objectifs visés ?	Indicateurs de réussite qualitatifs définis au regard des objectifs visés ?	Evaluation (effets constatés) et perspectives
1/ Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité	Permettre à tout enfant de bénéficier des temps d'accueil extrascolaires, périscolaires et des loisirs.	Augmentation des capacités d'accueil sur le mercredi après-midi. Accueil d'enfants avec des projets individualisés comme les PAI et les PIL.	Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.	Maintenir les capacités d'accueil sur les différentes structures. Continuer et soutenir l'ensemble des accueils des enfants en situation de handicap.

Offrir une qualité d'accueil et d'accompagnement en respectant les besoins de chaque enfant et en adaptant les pratiques professionnelles.	<p>Répartition homogène des enfants sur les différentes animations proposées. Participation à des temps calmes.</p> <p>Organisation de passerelles :</p> <p>Ecoles-crèches : 2 fois par an.</p> <p>ALSH : à chaque séjour, passerelle entre le centre maternel et le centre élémentaire et passerelle entre le centre élémentaire et le centre adolescent.</p> <p>Accueil personnalisé des enfants en situation de handicap.</p>	<p>Mise en place de la journée type sur les ALAE et ALSH en incluant différents temps d'accueil et en adaptant ces temps au rythme de l'enfant.</p> <p>Differentes animations sont proposées à l'enfant (manuelles, sportives, culturelles).</p> <p>Mise en place de formations des agents permettant une adaptation des pratiques professionnelles.</p> <p>Les réunions d'équipes pluridisciplinaires permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et accompagnements quotidiens.</p> <p>Des réunions avec les ATSEM, sur des thématiques ont été mises en place (notion d'accueil et violences éducatives ordinaires ...).</p> <p>Organisation et mise en place de passerelles entre les différentes structures municipales de loisirs, écoles et structures petites enfances.</p> <p>Mise en place de GAPP (Groupe d'Analyse de Pratique Professionnel) pour les AVL permettant d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.</p>
--	--	---

<p>Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes.</p>	<p>Mise en place d'outils adaptés à l'enfant pour réguler son comportement sous forme de contrat : Le lion du comportement pour les maternels, le passeport pour les élémentaires. Sensibilisation du service AED-AESH à travers différents ateliers menés avec les enfants sur les ALAE.</p>	<p>Rôle de prévention du service AED-ASH. Rôle de signalement du service AED-AESH auprès des différentes instances publiques. Mise en place d'un temps de sensibilisation avec la gendarmerie de Moissac sur le recueil de la parole de l'enfant dans le cadre d'un signalement. Ce temps a concerné tous les agents municipaux intervenants auprès des enfants de la petite enfance à la jeunesse.</p>	<p>Maintenir et développer la présence du service AED-AESH auprès des enfants dans un but de prévention de la violence.</p>
		<p>Espace et matériel permettant de respecter les rythmes des enfants.Animateurs formés à repérer et à adapter les activités en fonction de l'état de fatigue des enfants.</p>	<p>Continuer sur le même type d'organisation. Elaboration en cours, d'une charte des ATSEM. Une première phase de concertation, évaluation, et définition des éléments constitutifs de la charte suivie de la phase de rédaction qui est en cours de finalisation.</p>
		<p>La configuration des locaux des autres écoles n'a pas permis de procéder à la redistribution pour les temps calmes sauf à engager des travaux conséquents.</p>	<p>L'engagement de travaux lourds au sein des écoles aurait pour conséquence l'utilisation des lieux durant une période plus ou moins longue.</p>
		<p>Définir un protocole harmonisé commun à toutes les écoles sur l'organisation du temps de sieste dans le respect du rythme de l'enfant.</p>	<p>La redistribution des locaux n'a été possible que pour une école.</p>

<p>PII suivis : 48</p> <p>confluences pour l'accueil d'enfants en situation de handicap de leur structure et un appui technique aux équipes de terrain. Fiche de demande d'évaluation complémentaire à destination des équipes pour faire remonter les enfants qui présentent des difficultés (relationnelles, de comportement, troubles alimentaires...) : Enfants suivis. Les agents procèdent à des observations d'attitudes sur le terrain, rencontrent les familles et les orientent vers un accompagnement adapté.</p>	<p>Maintenir et renforcer cette action.</p> <p>Maintenir et développer le service AED-AESH.</p> <p>Maintenir la collaboration entre les services municipaux et éducation nationale.</p> <p>Réflexion sur la mise en place d'une cellule de veille.</p>
<p>Assurer une mission de veille dans le cadre des échanges avec les professionnels du territoire (diagnostic sur les problématiques du territoire, les besoins du territoire, le repérage des situations complexes, ...).</p> <p>Partenariat avec les structures médico-sociales du territoire ainsi que les services spécialisés de l'Education Nationale.</p> <p>Missions de repérage et de prévention des référents éducatifs présents sur le terrain (séjours et périscolaires)</p>	<p>MDS (conseil départemental) : Présence au synthèse enfance. Liens réguliers. Orientation des familles par le service vers les services de la MDS (AS et AED)</p> <p>RASED : Présence lors des équipes éducatives. Liens réguliers.</p> <p>Coopération sur certaines situations. Enseignante référente : Présence lors des ESS.</p> <p>Lutte contre la déscolarisation avec les différents services municipaux et l'éducation nationale.</p>

Objectif 2 : permettre et proposer un parcours éducatif de qualité en structurant une offre éducative globale.

1/ Renforcer les liens avec le projet d'école : continuité et cohérence entre les différents temps.	Construire des projets périscolaires en cohérence avec les projets d'écoles et les dispositifs existants.	Sur les 6 ALAE rédaction de 6 projets pédagogiques en lien avec les 6 projets d'école.	Continuité pédagogique entre les temps scolaire et périscolaire. Les réunions se font de façon informelle.	Maintenir cette organisation. Prévoir une planification des réunions pour mieux communiquer permettant d'amener une réponse collective.
	Partager un temps d'évaluation entre direction et personnels des temps périscolaires.	Pas de réunion programmée à l'avance.	Des entrevues informelles se déroulent dans chaque école à chaque fois que cela est nécessaire.	Proposer un calendrier trimestriel de réunions entre la direction d'école et les services municipaux.
	Prendre appui et solliciter les différents acteurs éducatifs, les associations locales et les services municipaux, utiliser leurs compétences.	Intervention régulière des partenaires associatifs dans les différentes structures.	Rédaction des conventions partenariales. Tous nos intervenants sont diplômés (associations ou autres).	Continuer à privilégier l'intervention des partenaires locaux au sein de nos structures.
2/ Construire des projets avec l'appui des acteurs du territoire	Mener des projets innovants en utilisant les compétences intérieures et extérieures (ex : projets autour du patrimoine).	Plusieurs projets ont pu être réalisés avec l'aide du service patrimoine. Projet avec la SIRTOMAD sur la sensibilisation au développement durable. Projet des fables de La Fontaine avec la médiathèque.	Déclinaison du projet des Fables De La Fontaine sous différentes approches (mimes, ombres chinoises, théâtre, musicales)	Etablissement d'une structuration des projets pédagogique suivant une ligne directrice commune.
	Permettre aux enfants d'être porteurs de projets.	En ALAE et en ALSH, les enfants choisissent les activités auxquelles ils souhaitent participer.	Plusieurs types d'activités sont proposées : -activités culturelles et artistiques. -activités manuelles. -activités sportives.	Maintenir ce type de programmation tout en développant le contenu.
	Favoriser les notions	Présences des enfants du		Elaboration de projets de séjours avec les adolescents
3/ Inciter l'enfant à être acteurs de ses				

choix d'activité de loisirs.	de l'engagement et de la responsabilité.	choix, CME lors de différentes cérémonies et manifestations de la ville.	Différents projets ont été menés par les élus du CME.	via le centre de loisirs adolescents.
	Faire vivre des espaces formels et informels de consultation d'expression.	Commission de travail une fois par mois. (Atelier papotage ALAE) et	Réélection des enfants au CME en octobre 2023.	Maintenir le CME.(voir l'élu sur les projets à venir).
4/ Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.	Accompagner des projets en lien avec la citoyenneté et l'environnement : Développer une sensibilisation sur l'égalité filles/garçons. Ouvrir les projets ALAE, aux choix de réflexion du Conseil Municipal Enfant.	Plusieurs projets de sensibilisation à la protection de l'environnement ont été réalisés. Toutes les activités sont proposées de façon identique aux filles et aux garçons. Un projet commun a été réalisé entre l'ALSH et le CME (nettoyage des berges) avec l'association parfait pêcheur.	Projet avec la SIRTOMAD (traitement des déchets). Sensibilisation des animateurs à l'égalité filles/garçons. Intervention du service AED-AESH afin de réguler le rapport entre enfant.	Maintenir et développer d'autres projets sur l'environnement et la citoyenneté.
	Diversifier les projets pédagogiques en proposant des cycles d'activités.	Plusieurs projets sur les ALAE sous forme de cycles ont été réalisés.	Projets menés en interne par un animateur du service qui est qualifié dans un domaine précis ou soit avec un partenaire associatif.	Maintenir et développer ces projets de cycle.
1/Rendre visibles les	Poursuivre la communication sur les	Conception d'une plaquette d'information	Accompagnement et accueil en rendez-vous individuel.	Développer les outils de communication spécifique aux

Objectif 3 : mieux informer et accompagner les familles sur l'offre des services liés à l'enfance.

<p>services d'accueil et d'accompagnement.</p>	<p>structures d'accompagnement des parents</p> <p>sur le pôle petite enfance, enfance, jeunesse.</p> <p>Enveloppe remise aux primo-arrivants informant des différents services municipaux.</p> <p>Informations sur le site de la Mairie</p> <p>Mise en place du guichet unique et du portail famille permettant une meilleure diffusion des informations et facilitant les inscriptions de la petite enfance à la jeunesse.</p> <p>Page facebook de la ville et du service enfance.</p> <p>Revue Moissac Magazine.</p>	<p>demander des familles.</p> <p>Mise en place d'un suivi d'évaluation des moyens de communication auprès des familles.</p>
<p>Poursuivre la communication sur la volonté de la ville de permettre une qualité d'accueil d'enfants en situation de handicap.</p>	<p>Poursuite de l'accueil des enfants en situation de handicap sur les nouvelles structures créées (2 crèches et centre ados).</p>	<p>Mise en place de PAI.</p>
<p>Amélioration des outils et des circuits d'informations internes</p>	<p>Présence de panneaux d'affichage aux entrées de toutes les écoles de la ville.</p>	<p>Mise en place du guichet unique.</p> <p>Travail en transversalité avec les différents services du pôle.</p>
<p>2/Améliorer l'information auprès des parents.</p>	<p>Sur les ASH et de mercredis, distribution de programmes d'activités pour chaque période.</p> <p>Cahier de liaison commun Ecole-ALAE, mise en place de l'ENT sur les écoles.</p>	<p>Parution des différentes informations sur le site de la Mairie de Moissac, le facebook du service enfance, portail famille, affichage au pôle enfance.</p>

VII. Points forts et points faibles du PEDT arrivant à échéance

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">-Le PEDT a permis une concertation entre les acteurs éducatifs pour la mise en œuvre d'une politique éducative du territoire cohérente, répondant aux besoins de la population.-Le PEDT a permis une meilleure visibilité des différents services municipaux proposés aux usagers.-Implication des enfants par le CME à la vie citoyenne de leur ville.	<ul style="list-style-type: none">-Formalisation des temps de rencontre entre les personnels Education Nationale et personnels municipaux.

VIII. La communication/valorisation du PEDT

Comment communiquez-vous autour du PEDT ?

- Sur le site internet de la commune
- Espace Numérique de Travail (ENT)
- Journal de la commune ou communauté de communes
- Sur blog dédié
- Réseaux sociaux
- Lors de réunions avec les parents
- Journal de l'école
- AutresPrécisez

Renouvellement du PEDT ou 1^{er} demande

I. Etat des lieux

A. Les établissements scolaires

✓ Si PEDT communal :

Modalités d'organisation du temps scolaire	
Semaine de 4 jours	<input type="checkbox"/>
Semaines de 4,5 jours	x

Nom de l'école maternelle, élémentaire Nom du collège Nom du lycée	Nombre d'élèves inscrits
Ecole maternelle Camille Delthil	97
Ecole maternelle du Sarlac	103
Ecole élémentaire Pierre Chabrié	202
Ecole élémentaire du Sarlac	193
Ecole primaire de Montebello	137
Ecole primaire de Louis Gardes	114
Ecole primaire de Mathaly	147
Ecole primaire de firmin Bouisset	144
Cité scolaire publique F.Mitterrand	1331 élèves dont 821 collégiens, 510 lycéens

✓ Si PEDT intercommunal, en regroupement de communes, RPI...:

Indiquer le nom des établissements et la commune d'implantation :

Communes	Ecoles maternelles élémentaires ou primaires Collège Lycée	Organisation du temps scolaire 4 j ou 4.5 j	Nombre d'élèves inscrits

**B. Les accueils collectifs de mineurs (ACM) déclarés auprès du SDJES
(Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)
donc hors garderie (voir C à suivre)**

Accueils périscolaires (ALAE) (dupliquez le tableau en fonction du nombre d'école concernée):

Ecole élémentaire Sarlac						
Quels sont les temps pris en compte par le PEDT?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
		x	x			
Nombre d'enfants différents inscrits sur l'ALAE en 2023	155					

Ecole élémentaire Pierre Chabrié						
Quels sont les temps pris en compte par le PEDT?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
		x	x			
Nombre d'enfants différents inscrits sur l'ALAE en 2023	178					

Ecole primaire Montebello						
Quels sont les temps pris en compte par le PEDT?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
		x	x			
Nombre d'enfants différents inscrits sur l'ALAE en 2023	98					

Ecole primaire Louis Gardes						
Quels sont les temps pris en compte par le PEDT?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
		x	x			
Nombre d'enfants différents inscrits sur l'ALAE en 2023	97					

Ecole primaire Mathaly						
Quels sont les temps pris en compte par le PEDT?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
		x	x			
Nombre d'enfants différents inscrits sur l'ALAE en 2023	120					

Ecole primaire Firmin Bouisset						
Quels sont les	Périscolaire	Périscolaire	Pause	Mercredi	Mercredi	Mercredi

temps pris en compte par le PEDT?	matin	soir	méridienne	matin	après-midi	journée
		x	x			
Nombre d'enfants différents inscrits sur l'ALAE en 2023	133					

	ALSH mercredi					
Quels sont les temps pris en compte par le PEDT?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
Nombre d'enfants différents inscrits sur l'ALSH en 2023					x	

Accueils extrascolaires (ALSH):

Liste des accueils de loisirs	Communes	Organisateurs
ALSH municipal maternel/élémentaire	Moissac	Mairie de Moissac
Nombre d'enfants différents inscrits sur l'ALSH en 2023	Elémentaires : 215 Maternels : 141	
ALSH municipal adolescent	Moissac	Mairie de Moissac
Nombre d'enfants différents inscrits sur l'ALSH (mercredis et vacances) en 2023	63	

C. Les garderies

Liste des garderies	Communes
Garderie école maternelle Camille Delthil	Moissac
Garderie école élémentaire Pierre Chabrié	Moissac
Garderie école maternelle du Sarlac	Moissac
Garderie école élémentaire du Sarlac	Moissac
Garderie école primaire de Montebello	Moissac
Garderie école primaire de Louis Gardes	Moissac
Garderie école primaire de Mathaly	Moissac
Garderie école primaire de Firmin Bouisset	Moissac

D. Nombre d'enfants/jeunes concernés par le PEDT :

A : 2468 enfants accueillis dans les établissements scolaires.
B : 1375 enfants accueillis au sein des ACM.
C : 254 enfants accueillis en garderie des écoles.

II. Atouts et contraintes du territoire

Les Atouts :

- Création d'un centre de loisirs municipal adolescent pour les mercredis après-midi et vacances scolaires.
- Un service municipal « enfance et jeunesse » tourné vers les activités périscolaires

- et extrascolaires avec du personnel qualifié (rédaction de projet pédagogiques, taux d'encadrement adéquat).
- Organisation de l'ensemble des services en direction du public de 0 à 17 ans en pôle enfance, jeunesse.
 - Structuration du service enfance avec un responsable de service, un adjoint de service en charge des ALAE et une adjointe en charge des ALSH.
 - Une organisation de l'accueil pour les temps périscolaires et extrascolaires qui s'est améliorée :
 - Mise en place d'un accueil unique pour les inscriptions sur l'ensemble des services proposés via le guichet unique.
 - Tarification ALAE et sorties modulée par tranche de coefficient familial.
 - Accueil gratuit des enfants en garderie du matin sur l'ensemble des établissements scolaires.
 - Pérennisation du service AED-AESH qui accompagne sur les différentes structures municipales les enfants en difficultés ou en situation de handicap.
 - Des services municipaux (médiathèque, patrimoine, école de musique, jardin, sport, culture) ouverts au partenariat avec les acteurs éducatifs.
 - Pérennisation du Conseil Municipal des Enfants ; élection du nouveau conseil en 2023. Sensibiliser les enfants au cadre de vie de leur territoire par différents projets.
 - Un partenariat efficace avec les dispositifs existants sur le territoire : Contrat Territorial Global (CTG), Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, dispositif ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) et UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones) sur certaines écoles.
 - Toutes les écoles sont ouvertes sur des projets culturels ou citoyens forts (orchestre à l'école, section occitan, label écho-école...).

Les Contraintes :

- Malgré la présence d'un tissu associatif local conséquent et dynamique, on note une faible participation aux activités périscolaires.
- Une majorité de famille de catégories socio-professionnelles défavorisées, voire très défavorisées (surtout dans les écoles des quartiers prioritaires).
- Barrière de la langue.
- Pas d'ALAE sur les écoles maternelles.
- Absence d'équipement de proximité (sportifs et de loisirs) en accès libre près des écoles hors agglomération.

A. Besoins repérés

Quels sont les besoins repérés du public concerné ?

Public	Besoins repérés
Niveau maternelle	
Niveau élémentaire et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Les temps d'échange et de partenariats avec l'ensemble des acteurs éducatifs restent encore insuffisants. • Le travail autour de la mise en relation entre pairs et la gestion des conflits méritent d'être développés notamment en sensibilisant davantage les enfants sur le harcèlement

	scolaire ainsi que sur les notions d'empathie et de vivre ensemble. Les professionnels ont également besoin de bénéficier de formations plus approfondies sur l'ensemble de ces thématiques et d'harmoniser leurs pratiques sur l'ensemble des temps d'accueil des enfants.
--	---

B. Le comité de pilotage

Pilotage de la convention de PEDT : le comité de pilotage du PEDT, prévu par l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, réunit sous la présidence du maire ou du président de l'EPCI compétent l'ensemble des acteurs contribuant au PEDT. Des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école en sont membres. Les travaux de ce comité permettent, de recenser et mobiliser les ressources locales, d'apporter un appui à la commune pour construire un programme en recherchant la cohérence et la complémentarité des actions. Il assure le suivi régulier de la mise en œuvre de la convention et son évaluation, selon les critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions. Les services de l'État parties à la convention sont informés de ces évolutions. En fonction de l'importance des adaptations, un avenant à la convention peut être envisagé, à l'initiative de la collectivité.

a. Composition du comité de pilotage (Elaboration, suivi, évaluation annuelle du PEDT) (vous pouvez rajouter des lignes)

Elus	M. Lopez Romain Mme Gayet Stéphanie M. Portes Luc Mme Lopez Sophie	Maire Elue à la jeunesse Elu au personnel et aux finances Elue à la culture
Direction générale	M. Laurent Dominique	DGS.
Services Municipaux	M. M. Fontanié Mme Blachier Mme Barrie Sylvie Mme Reilly Nicky Mme Marty Florence M. Lervoire Bruno Mme Lopez Magalie	Coordonnateur PEDT Responsable de service enfance, jeunesse Coordonnatrice petite enfance Directrice de la médiathèque Directrice de l'école de musique Responsable du service AED-AESH Responsable communication Directrice du CCAS
Ministère	M. Le Normand Cyril M. Doussine Thierry M. Fauvel Emmanuel Directeurs école	DASEN Inspecteur Education Nationale Inspecteur SDJES
CAF	Mme Hubert-Boyer charlotte Mme Dubus Laure	Directrice de la CAF 82 Conseillère territoriale

Le comité de pilotage se réserve le droit d'associer des techniciens chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

b. Combien de fois est-il prévu que le comité de pilotage se réunisse ?

- Une fois par an Une fois par trimestre une fois par mois
 Autre... précisez

Un compte-rendu de chaque comité de pilotage est-il prévu ?

Si non pourquoi ?

Oui

Non

c. Quels seront les autres partenaires qui seront associés au PEDT ?

	Organism e/institutio n	Nom	Fonction	Nature de la contribution attendue
Partenaires institutionnels				
Partenaires associatifs				
Autres partenaires				

d. Le PEDT est-il articulé avec les autres dispositifs et comment ? Si non pourquoi ?

Le projet d'école :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Le Projet Educatif Local (PEL) :

Le Contrat Educatif Local (CEL) :

La Convention Territoriale Globale (CTG) :

Le programme de réussite Educative (PRE) :

Le Territoire Educatif Local (TEL) :

La Cité Educative :

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

Autres...précisez :

III. Présentation du nouveau PEDT

A. Définition des objectifs généraux : sur la base du bilan du précédent PEDT (dans le cas d'un renouvellement) et de l'état des lieux, le comité de pilotage a retenu comme étant prioritaires pour le public du territoire concerné, les objectifs généraux suivants :

- ✓ **Objectif n°1** : Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité.
- ✓ **Objectif n°2** : Proposer une cohérence éducative entre les différents acteurs.
- ✓ **Objectif n°3** : Améliorer la communication de l'offre éducative auprès des familles.

B. Mise en œuvre du PEDT : pour l'atteinte de ces objectifs, le comité de pilotage envisage le plan d'actions ci-après :

Objectif n°1 : Contribuer au mieux-être de l'enfant, du jeune et à son intégration dans la collectivité.

Objectifs spécifiques	Actions associées	Indicateurs de réussite quantitatifs définis au regard des objectifs visés ? Ex: Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.	Indicateurs de réussite qualitatifs définis au regard des objectifs visés ? Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.	Quelle est la méthode retenue pour l'évaluation ? Ex : enquêtes qualitatives, observations de terrain, questionnaires... Quels sont les outils utilisés ?
1/ Promouvoir la santé, et le bien-être des enfants, des jeunes, dans les actions éducatives.	-Améliorer les pratiques alimentaires autour d'ateliers sur la nutrition. -augmenter l'activité sportive et lutter contre la sédentarité en proposant des activités physiques régulières. -Informer et lutter contre les conduites addictives à risques avec des ateliers de prévention.	-Nombre d'enfants participants aux ateliers mis en place, nombre d'actions de sensibilisation ou de communication réalisées auprès des enfants, jeunes et des familles sur les thématiques en lien avec la santé, la nutrition, le bien-être.	-Impact des actions sur le comportement des enfants, jeunes ressentî par les acteurs éducatifs. -Ressenti des familles sur le comportement de leur enfant.	-Enquête de satisfaction auprès des enfants, jeunes et parents. -Discussions formelles et informelles entre acteurs éducatifs, enfants, jeunes, parents.

	-Ateliers préventifs pour lutter contre le harcèlement scolaire et les dangers des réseaux sociaux.	-Nombre d'activités calmes organisées sur la semaine (lecture, relaxation...). -Nombre d'espaces identifiés, dédiés aux temps calmes, en autonomie, créés ou maintenus. -Nombre de formations des acteurs.	-Constat d'amélioration du comportement des enfants, jeunes par les acteurs éducatifs et des familles sur leur niveau de concentration et de fatigue.	-Enquête de satisfaction auprès des enfants, jeunes et parents. -Discussions formelles et informelles entre acteurs éducatifs, enfants, jeunes, parents
	2/ Confirter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant et du jeune.	-Alternner les temps calmes et activités au sein de la journée. -Aménager des temps calmes en fin de pause méridienne. -Prendre un temps de concertation entre les ALAE et l'équipe enseignante sur la mise en œuvre des temps calmes. -Prendre un temps de concertation entre ATSEM et l'équipe enseignante sur la durée des temps de repos et horaires de sieste (maternelles). -Participer à des formations.		
	3/Contribuer à une offre éducative permettant à concourir à la réussite scolaire	-Prévenir le décrochage scolaire en améliorant la coordination des acteurs et des dispositifs. -Prévenir l'absentéisme et le manque à l'assiduité scolaire en établissant une coordination entre l'Education nationale et les services municipaux	-Nombre de projets d'accompagnements individualisés. -Nombre d'enfants participants aux aides aux devoirs sur les ALAE. -Nombre de réunions Education Nationale et services municipaux sur l'absentéisme. -Nombre de dossier à traiter.	-Temps de concertation et d'échange inter-équipes permettant d'apprécier les progrès de l'enfant. -Temps de concertation permettant d'apprécier la diminution de l'absentéisme au sein des écoles de la ville. -Réflexion sur la mise en place d'une cellule de veille permettant des échanges avec les professionnels du territoire (diagnostic sur les problématiques du territoire, le repérage des situations complexes, en lien avec le CCAS et le CLSPD).

	<ul style="list-style-type: none"> -Etablir un lien école/ALAE sur l'aide aux devoirs proposée. -Poursuivre l'accompagnement des enfants, jeunes qui nécessitent une prise en charge et orientation spécifique. 		
4/ Favoriser l'accueil et l'intégration des enfants en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> -Soutenir les équipes éducatives et les familles par le service AED-AESH. -Formation des professionnels (agents techniques, ATSEM, animateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis. -Nombre de PAI ou de PILI établis. -Nombre d'agents formés sur l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation des durées de séjours des enfants et jeunes. -satisfaction des enfants, jeunes et des parents.

Objectif n° 2 : Proposer une cohérence éducative entre les différents acteurs.

1/ développer des axes éducatifs communs en relation avec le projet école.	<ul style="list-style-type: none"> -Construire un projet pédagogique périscolaire et des projets d'animations en cohérence avec les objectifs et axes du projet d'école. 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de projets d'animation reprenant les objectifs du projet d'école. -Nombre de projets communs école/temps périscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> -Projets développés par cycle entraînant une continuité de l'action dans le temps. -Participation active des enfants.
			<ul style="list-style-type: none"> -Enquête de satisfaction auprès des enfants, jeunes et des parents. -Discussions informelles entre

<p>2/ Déployer des projets avec l'ensemble des acteurs du territoire.</p>	<p>-Favoriser la découverte culturelle, sociale, artistique et sportive en sollicitant le tissu associatif local ainsi que le milieu professionnel privé.</p> <p>3/ Poursuivre la pratique d'activité éducative permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation de l'enfant, et des jeunes.</p>	<p>-Nombre de projets établis avec des partenaires extérieurs.</p> <p>-Organiser et créer des projets en lien avec les nouvelles technologies, le numérique, le développement durable (appel à des intervenants extérieurs). -choisir l'activité ou le « ne rien faire ».</p> <p>-Réaffirmer les valeurs de la république et consolider le lien social autour d'atelier sur la citoyenneté : le respect, l'écoute, l'échange...</p>	<p>-Projets développés par cycle entraînant une continuité de l'action dans le temps.</p> <p>-Participation active des enfants.</p>	<p>acteurs éducatifs, enfants, jeunes, parents.</p>

Objectif n°3 : Améliorer la communication de l'offre éducative auprès des parents.

<p>1/ rendre visible les services d'accueil et d'accompagnement</p>	<p>-Poursuivre la communication sur les structures d'accompagnement des parents en utilisant différents canaux de communication (affichage, numérique, prospectus).</p> <p>-Poursuivre la communication de la ville afin de permettre une qualité des accueils</p>	<p>-Amélioration significative lors d'enquête publique de l'identification et des missions du service AED-AESH.</p>	<p>-Amélioration significative lors d'enquête publique de l'identification et des missions du service AED-AESH.</p>

	d'enfants en situation de handicap.		-Enquête de satisfaction auprès des parents.
2/ Améliorer l'information auprès des parents.	-Poursuivre l'amélioration des outils et des circuits d'informations internes avec l'organisation de réunion de présentation de projets.	-Nombre d'outils créés. -Nombre de réunions d'information auprès des parents.	-Meilleure diffusion et compréhension de l'information.

IV. Durée et Evaluation du PEDT

Le présent PEDT a vocation à être mis en œuvre pour une durée de 3 ans maximum à compter du : 01/09/2024.

A terme échu, une évaluation du projet éducatif territorial sera transmise au SDJES par la collectivité en vue d'une éventuelle demande de reconduction.

Il fera l'objet d'évaluations intermédiaires dont la périodicité et les modalités sont précisées ci-après.

Périodicité	Une fois par an.
Modalités	Réunion des acteurs éducatifs et des usagers.

Quelles sont les modalités d'organisation, de rendu et de partage de l'évaluation du PEDT aux partenaires ?

Rédaction et diffusion (papier et numérique) d'un compte rendu auprès des participants.